

6 Économie

A trois mois de la fin de la concession liant l'Etat à la SEEG/Conférence de presse du ministre de l'Eau et de l'Energie

635 milliards d'investissements de la part de l'Etat durant la période de la concession

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat, en charge de l'Eau et de l'Energie, Guy-Bertrand Mapangou, a tenu, hier à Libreville, une conférence de presse pour éclairer définitivement l'opinion sur l'actualité liée à la prorogation de la convention de concession liant l'Etat au groupe français Veolia, via sa filiale, la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), pour une période de cinq ans.

D'entrée, Guy-Bertrand Mapangou est revenu, avec précision, sur les objectifs que l'Etat avait fixés à la SEEG en 1997 lors de la première concession: « Cette mise en concession avait pour objectifs d'obtenir des tarifs les plus bas possibles de l'eau potable et de l'énergie électrique, l'autofinancement et l'équilibre financier des services concédés, la qualité technique et le maintien en bon état des équipements et des

ouvrages affectés aux services concédés, l'augmentation progressive du taux de desserte des usagers en eau potable et en électricité sur l'ensemble du périmètre de la concession.»

20 ans plus tard, les résultats de Dame SEEG n'ont pas été à la hauteur des attentes des pouvoirs publics et des usagers: « Les tarifs ont augmenté de 75,23% pour l'électricité, 48,2% pour l'eau. Le concessionnaire n'a pas développé et maîtrisé les réseaux urbains de distribution d'eau et d'électricité et n'a pu réaliser l'objectif relatif à la qualité technique des services concédés et leur bonne gestion administrative et commerciale. L'engagement de la SEEG était de desservir 30 localités en eau et 21 en électricité. Malheureusement, le constat est que la SEEG n'a desservi que 12 localités en eau et 8 en électricité. D'une manière générale, on note que les engagements pris par le concessionnaire n'ont pas été tenus », a expliqué le



Photo : F.A.

Le ministre d'Etat, ministre en charge de l'Eau et de l'Energie, Guy Bertrand Mapangou.

membre du gouvernement.

Dans ce cas, pour avoir prorogé le contrat de concession ? « Vu les délais très courts pour préparer le nouveau contrat et compte tenu de l'importance des travaux de fin de concession à réaliser, à savoir, entre autres, l'inventaire des biens de retour, les

études tarifaires, la reddition des comptes, l'étude de la demande, il a été impossible de procéder à un appel d'offres international prévu par les textes en vigueur. D'après les experts, la préparation et l'organisation d'un appel d'offres pour ce type de marché ne peut se faire en moins de deux ans en moyenne. Dans ces

conditions, le gouvernement a décidé de proroger ladite convention de concession pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2017 », a répondu le ministre d'Etat Mapangou.

A à cette question d'un journaliste, avez-vous perçu, à titre individuel, 3 milliards de francs pour

proroger le contrat de la SEEG ? Guy-Bertrand Mapangou a répondu avec fermeté: « Je ne réponds pas à des choses aussi gluantes qui n'ont pour objectif que de salir la réputation et l'honorabilité des citoyens.»

L'Etat a-t-il facilité la tâche à la SEEG en termes d'investissements ? « Au total, l'effort d'investissement et les différentes contributions financières de l'Etat durant la période de concession sont évalués à plus de 635 milliards de francs », a-t-il précisé.

Ainsi, l'Etat a financé le barrage hydroélectrique de Grand Poubara pour un montant de 250 milliards de francs, la centrale à gaz de Port-Gentil et d'Alenakiri pour une enveloppe globale de plus de 94 milliards FCFA.

S'agissant de l'eau, l'Etat a également injecté d'énormes moyens financiers pour la fourniture d'une canalisation DN 1200 Ntoun-Libreville pour un coût de 56 milliards de frs...

Petit angle

La dette oubliée de la SEEG vis-à-vis de l'Etat

Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Surfacturation du logiciel Singa, non-reversement des redevances au CNEE, redressement fiscal infligé par le ministère de l'Economie, dette au titre des consommations électriques du Grand Poubara et d'Alénakiri, appui financier accordé par l'Etat... Selon le ministre de l'Eau et de l'Energie, la filiale de Veolia a une ardoise lourde d'impayés.

LES révélations du directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) sur la dette de l'Etat avait fait l'effet d'une bombe dans l'opinion nationale. Antoine Boo avait, en effet, indiqué, dans nos colonnes, que les créances en souffrance de l'Etat s'élevaient à 65 milliards de francs.

Faux ! rétorque au-

jourd'hui le ministre de l'Eau et de l'Electricité. Selon Guy-Bertrand Mapangou, la dette de l'Etat vis-à-vis de la SEEG s'élève en réalité... à 44 milliards de francs. Elle correspond aux consommations sociales et à celle des administrations publiques. Une facture d'ailleurs que le membre du gouvernement conteste, eu égard aux défaillances du logiciel Singa.

« Ces dépenses, nous ne les maîtrisons pas. Et vous aussi clients, vous vous plaignez d'une surfacturation, que l'on appelle facturation estimée. L'Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE) a déjà interpellé la SEEG sur la qualité de leur logiciel Singa, qui n'est pas bonne. Et nous aussi, nous avons interpellé maintes fois la SEEG sur la facturation et la qualité de service. Nous savons, et eux aussi savent, qu'ils font des facturations estimées ! », a



Photo : BANDOMA

La SEEG doit aussi à l'Etat.

lâché le ministre d'Etat lors de l'entretien accordé à l'Union.

D'après Guy-Bertrand Mapangou, les responsables de la SEEG et de Veolia feignent d'ignorer les

énormes contributions de l'Etat. « En 2007, l'Etat a remis 11 milliards de francs à la SEEG, qui se trouvait en difficulté pour que le service ne s'interrompe pas. Quelques années plus tard,

l'Etat a accordé 13 milliards de francs pour la substitution des équipements. Un peu plus tard, on a allégé les charges d'une valeur d'environ 1 milliard de francs. L'Etat a octroyé une

hausse tarifaire de 14,91%, qui pouvait générer 120 milliards. Et ces 120 milliards devaient être réinvestis dans la réparation de transfo, de lignes, etc. », a souligné le ministre d'Etat. En outre, poursuit Guy-Bertrand Mapangou, la SEEG est redevable de 10 milliards de francs au Conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE), au titre des redevances pour l'entretien des lampadaires et des pompes publiques. A cette créance, s'ajoutent 4 milliards de francs au titre des consommations énergétiques non payées du Grand Poubara et de la Centrale électrique d'Alénakiri.

Et, pour couronner le tout, la SEEG fait l'objet d'un redressement fiscal de 10 milliards de francs. « Alors vous voyez ! Si nous faisons des compensations, nous verrons que cette dette n'est pas à 44 milliards. Alors qui doit à qui ? », s'est interrogé le ministre d'Etat.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 10/03/2017

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,0556	1USD =	621,407	1 USD	640,049
CAD	1,4193	1CAD =	462,169	1 CAD	476,034
JPY	120,6500	1JPY =	5,437	100 JPY	5,600
GBP	0,8675	1GBP =	756,120	1 GBP	778,804
CHF	1,0702	1CHF =	612,929	100 CHF	631,32
ZAR	13,7908	1ZAR =	47,565	100 ZAR	48,99
MAD	10,6737	1MAD =	61,455	MAD	64,88
CNY	7,2953	1CNY =	89,915	1CNY	92,61
KES	110,8000	1KES =	5,920	1KES	6,10

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	10/03/2017	4 966,39
DOW JONES	10/03/2017	20 924,04
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
10 Mars 2017: 55,29		